

En dépit d'évolutions trimestrielles un peu erratiques, le diagnostic de ralentissement voire de baisse de l'activité des particuliers employeurs se confirme.

Au deuxième trimestre 2012, le volume horaire de l'emploi à domicile se contracte de 2,8 %, en raison notamment d'un repli de 2,6 % du nombre d'heures moyen déclaré par employeur. En conséquence, la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue de 2,4 % après deux trimestres de hausse de 1,2 %. Sur un an, son évolution redevient négative (- 1,2 %) après deux trimestres de stabilisation.

Ces évolutions s'expliquent par celles de l'emploi à domicile hors garde d'enfant. Sur ce champ, le volume horaire se replie de 4,3 % sur un an.

A l'inverse, sur le champ de la garde d'enfant à domicile, la masse salariale nette progresse encore de 2,2 % sur un an (après + 3,3 % au trimestre précédent), en dépit d'une baisse, pour la première fois, du nombre d'heures déclarées (- 0,6 %).

La masse salariale des assistantes maternelles reste assez dynamique avec une croissance de 1,2 % en glissement trimestriel et de + 5,6 % sur un an, même si le ralentissement observé depuis 2008 se poursuit.

Au total, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs ralentit : + 1,6 % au deuxième trimestre 2012, après + 2,6 % et + 2,3 % aux deux trimestres précédents.

## LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2012

Au deuxième trimestre 2012, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** diminue de 2,4 % après des hausses de 1,2 % et de 1,3 % les deux trimestres précédents (*tableau 1 et graphique 1*). Alors que le taux de salaire horaire moyen continue de progresser (+ 0,5 % ce trimestre), le volume horaire déclaré baisse nettement au deuxième trimestre (- 2,8 %, après + 0,3 % les deux trimestres précédents). Cette évolution résulte notamment d'une diminution de 2,6 % du nombre d'heures moyen déclaré par employeur, et dans une moindre mesure, du nombre d'employeur (- 0,2 % ce trimestre).

Sur un an, l'évolution de la masse salariale redevient négative (- 1,2 %) après deux trimestres de stabilisation. En effet, la baisse du volume horaire déclaré (- 3,8 %) est plus importante que la hausse du taux horaire (+ 2,7 %). Le repli du volume d'heures est lié à la baisse du nombre d'employeurs (- 0,7 %) et surtout du nombre d'heures moyen par employeurs (- 3,2 %).

Ces évolutions s'expliquent par celles des activités de **l'emploi à domicile hors garde d'enfant**. En effet, sur ce champ, le volume horaire diminue de 3,1 % au deuxième trimestre 2012, après deux trimestres de stabilisation, soit un recul de 4,3 % sur un an. Le nombre d'employeurs stagne ce trimestre et diminue légèrement sur un an (- 0,8 %). Au total, la masse salariale nette se replie : - 2,5 % ce trimestre après deux trimestres de hausse et - 1,6 % sur un an (*tableau 2 et graphique 3*).

Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, la masse salariale nette diminue légèrement (- 0,4 %) après + 1,6 % et + 1,0 % les deux trimestres précédents. En évolution annuelle, la progression n'est plus que de 2,2 % après des rythmes de + 3,2 % à + 3,5 % les trois trimestres précédents. Le nombre d'employeurs continue d'augmenter au deuxième trimestre 2012 (+ 0,9 %) ; malgré un ralentissement, sa hausse atteint 3,0 % sur un an. A l'inverse, le volume horaire diminue de 1,0 % ce

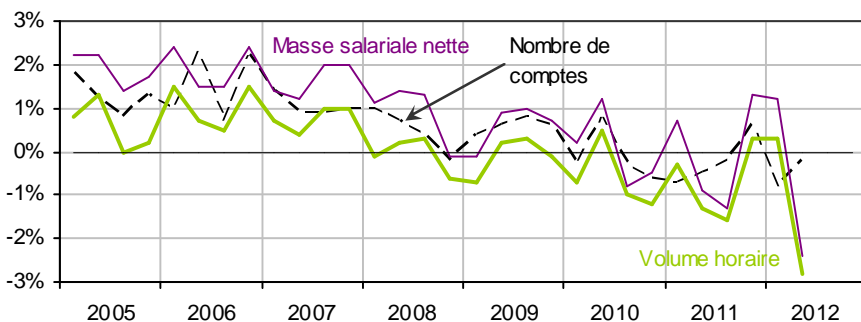
Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS) \*

		Niveau 2012 T2	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2012 T2
			2011 T2	2011 T3	2011 T4	2012 T1	2012 T2	
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 074	-0,5	-0,2	+0,6	-0,8	-0,2	-0,7
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	140,2	-1,3	-1,6	+0,3	+0,3	-2,8	-3,8
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 308,4	-0,9	-1,3	+1,3	+1,2	-2,4	-1,2
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	630,9	-0,4	-1,1	+0,7	+2,0	-2,2	-0,5
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	67,6	-0,8	-1,4	-0,3	+1,1	-2,6	-3,2
	Taux horaire (3) / (2)	9,3	+0,4	+0,3	+1,0	+0,9	+0,5	+2,7
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	908	+1,0	+0,6	+0,2	+1,1	+0,8	+2,6
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	950,2	+1,9	+1,2	+0,3	+2,8	+1,2	+5,6
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 042,2	+1,0	+0,7	+0,1	+1,7	+0,0	+2,5
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 971	-0,1	+0,1	+0,3	-0,2	+0,0	+0,2
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 258,2	+0,3	-0,0	+0,7	+1,6	-0,7	+1,6

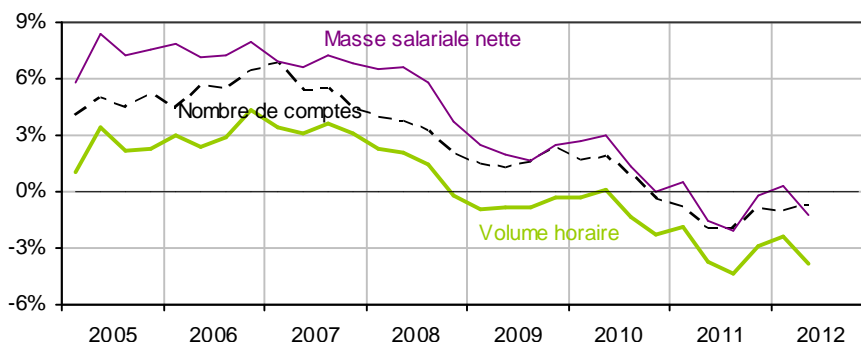
\* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnccesu ; Centre Pajemploi

**Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)**



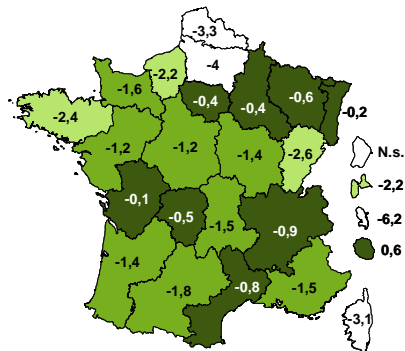
**Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile**



**Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au deuxième trimestre 2012 (en %)**

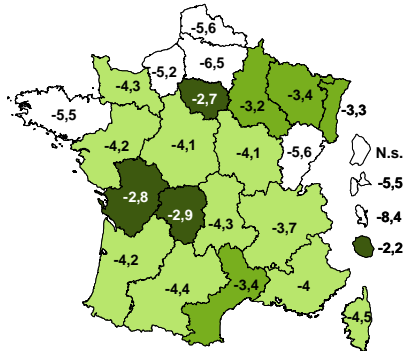
**a – Total emploi à domicile : masse salariale**

Moyenne France : - 1,2 %



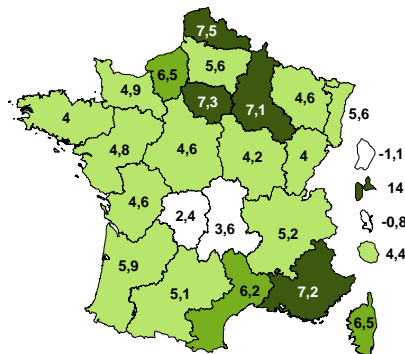
**b – Total emploi à domicile : volume horaire**

Moyenne France : - 3,8 %



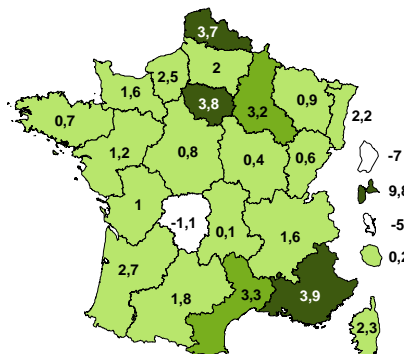
**c – Assistante maternelle : masse salariale**

Moyenne France : + 5,6 %



**d – Assistante maternelle : volume horaire**

Moyenne France : + 2,0 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

trimestre effaçant la progression de même ampleur observée le trimestre précédent (+ 1,1 %) ; le nombre d'heures déclarées diminue ainsi pour la première fois sur un an (- 0,6 %) (tableau 2 et graphique 3).

Au deuxième trimestre 2012, l'activité des **assistantes maternelles** reste dynamique. En effet, le nombre d'employeurs augmente de 0,8 % (après + 1,1 % au premier trimestre 2012) et dans une moindre mesure le volume horaire (+ 0,3 %) (tableau 2 et graphique 3). La masse salariale nette progresse de 1,2 % (après + 2,8 %). Malgré un ralentissement observé depuis 2008, la croissance annuelle de la masse salariale atteint + 5,6 % ce trimestre.

**Au total**, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs ralentit : + 1,6 % au deuxième trimestre 2012 (tableau 1), après + 2,6 % et + 2,3 % aux deux trimestres précédents.

Au deuxième trimestre 2012, la masse salariale nette de l'emploi à domicile est en repli dans l'ensemble des régions (carte a), hormis à la Réunion où elle augmente légèrement (+ 0,6 % sur un an). De même, le volume horaire déclaré enregistre une diminution sur un an quelle que soit la région.

L'activité des emplois à domicile recule particulièrement en Martinique, en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais où la masse salariale nette diminue de plus de 3 % sur un an (carte a) et les volumes horaires déclarés de plus de 5 % (carte b).

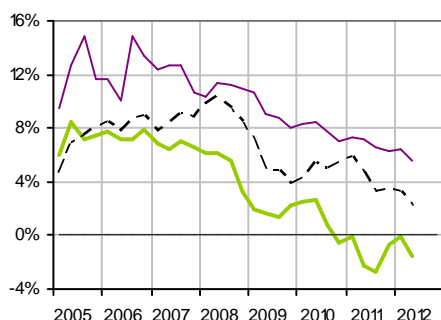
L'activité des assistantes maternelles reste dynamique sur l'ensemble du territoire hormis en Guyane et en Martinique. Malgré un léger ralentissement, elle reste particulièrement bien orientée en Ile-de-France, en Champagne-Ardenne, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Guadeloupe et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur où les taux de croissance de la masse salariale nette et des heures déclarées sont respectivement supérieurs à 7 % et 3 % (cartes c et d).

*Kathleen Berche  
Madeleine Vong*

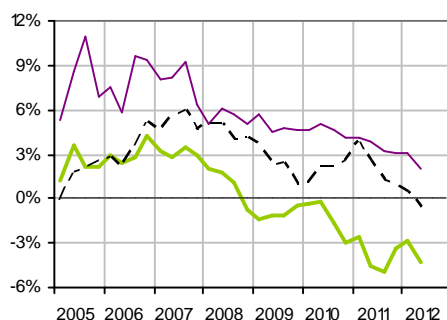
*Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)*

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

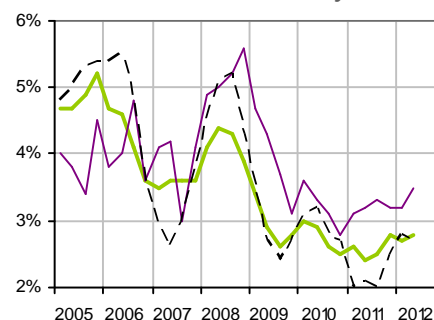
...de la masse salariale nette



...du volume horaire déclaré



...du taux horaire moyen



— Hors garde d'enfant    - - - Garde d'enfants à domicile    — Assistantes maternelles

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en millions)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2010	T1	2 033	133,3	1 191,4	83	17,3	136,9	2 116	150,6	1 329,1	844	279,3	822,4
	T2	2 047	133,9	1 205,0	85	17,4	139,3	2 132	151,4	1 344,9	853	283,5	839,0
	T3	2 039	132,3	1 194,2	86	17,6	141,3	2 125	149,9	1 334,6	862	287,6	854,3
	T4	2 027	130,4	1 186,0	87	17,6	142,4	2 114	148,1	1 327,4	864	287,4	859,1
		<b>530,0</b>	<b>4 776,6</b>		<b>69,9</b>	<b>559,9</b>		<b>599,9</b>	<b>5 336,0</b>		<b>1 137,8</b>	<b>3 374,8</b>	
2011	T1	2 010	129,8	1 189,8	88	17,9	144,9	2 098	147,7	1 336,2	876	290,7	882,6
	T2	1 999	127,8	1 178,0	89	17,9	145,9	2 088	145,8	1 324,4	885	294,7	899,8
	T3	1 993	125,7	1 162,3	90	17,8	145,8	2 083	143,4	1 307,0	890	296,9	910,9
	T4	2 005	126,1	1 178,3	91	17,8	147,3	2 096	143,9	1 324,5	892	296,2	913,4
		<b>509,3</b>	<b>4 708,5</b>		<b>71,4</b>	<b>583,9</b>		<b>580,7</b>	<b>5 292,1</b>		<b>1 178,5</b>	<b>3 606,7</b>	
2012	T1	1 987	126,2	1 188,6	91	18,0	149,7	2 078	144,2	1 340,0	901	299,8	939,1
	T2	1 982	122,3	1 158,8	92	17,8	149,0	2 074	140,2	1 308,4	908	300,6	950,2
<b>Glissement trimestriel (en %)</b>													
2010	T1	-0,3	-0,8	-0,1	+0,7	+0,4	+1,3	-0,3	-0,7	+0,2	+1,1	+1,1	+2,4
	T2	+0,7	+0,5	+1,1	+1,8	+1,1	+1,8	+0,8	+0,5	+1,2	+1,1	+1,5	+2,0
	T3	-0,4	-1,2	-0,9	+1,6	+0,9	+1,5	-0,3	-1,0	-0,8	+1,0	+1,4	+1,8
	T4	-0,6	-1,4	-0,7	+1,3	+0,2	+0,7	-0,6	-1,2	-0,5	+0,3	-0,1	+0,6
2011	T1	-0,8	-0,5	+0,3	+1,4	+1,5	+1,8	-0,7	-0,3	+0,7	+1,3	+1,2	+2,7
	T2	-0,5	-1,5	-1,0	+1,1	-0,0	+0,7	-0,5	-1,3	-0,9	+1,0	+1,4	+1,9
	T3	-0,3	-1,7	-1,3	+0,4	-0,5	-0,0	-0,2	-1,6	-1,3	+0,6	+0,7	+1,2
	T4	+0,6	+0,3	+1,4	+1,2	-0,1	+1,0	+0,6	+0,3	+1,3	+0,2	-0,2	+0,3
2012	T1	-0,9	+0,1	+0,9	+0,5	+1,1	+1,6	-0,8	+0,3	+1,2	+1,1	+1,2	+2,8
	T2	-0,2	-3,1	-2,5	+0,9	-1,0	-0,4	-0,2	-2,8	-2,4	+0,8	+0,3	+1,2
<b>Glissement annuel (en %)</b>													
2010	T1	+1,5	-0,4	+2,5	+5,5	+1,1	+4,2	+1,7	-0,3	+2,7	+4,5	+4,6	+8,3
	T2	+1,7	-0,2	+2,7	+6,3	+2,2	+5,4	+1,9	+0,1	+3,0	+4,6	+5,0	+8,4
	T3	+0,6	-1,7	+0,8	+5,5	+2,2	+5,0	+0,8	-1,3	+1,3	+4,5	+4,6	+7,8
	T4	-0,6	-3,0	-0,5	+5,5	+2,6	+5,4	-0,4	-2,3	+0,0	+3,6	+4,1	+7,0
2011	T1	-1,1	-2,6	-0,1	+6,3	+3,8	+5,9	-0,8	-1,9	+0,5	+3,9	+4,1	+7,3
	T2	-2,4	-4,6	-2,2	+5,5	+2,6	+4,7	-2,0	-3,7	-1,5	+3,7	+3,9	+7,2
	T3	-2,3	-5,0	-2,7	+4,3	+1,2	+3,2	-2,0	-4,3	-2,1	+3,2	+3,2	+6,6
	T4	-1,1	-3,4	-0,6	+4,2	+0,9	+3,5	-0,9	-2,9	-0,2	+3,1	+3,1	+6,3
2012	T1	-1,1	-2,8	-0,1	+3,3	+0,5	+3,3	-1,0	-2,4	+0,3	+2,8	+3,1	+6,4
	T2	-0,8	-4,3	-1,6	+3,0	-0,6	+2,2	-0,7	-3,8	-1,2	+2,6	+2,0	+5,6

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

## Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (*Acoss Stat n°142*).

### Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise **prestataire** de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations **mandataires** sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de

déclaration le plus ancien. C'est le support obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

**Deux champs sont privilégiés** dans cette publication :

**1. Les employeurs de salariés à domicile** comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

**2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles** qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

### Indicateurs

**Le nombre d'employeurs actifs** au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

**Le volume horaire déclaré** correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

**La masse salariale nette** représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

**Le salaire moyen trimestriel par employeur** est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

**Le volume horaire moyen par employeur** est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

**Le taux horaire** est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

**Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS)**. Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

**Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.**

*Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr), rubrique Publications / Acoss Stat.*

### Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs au premier trimestre 2012 », *Acoss Stat n°154*, juin 2012.

- « Les particuliers employeurs en 2010 : fléchissement de l'emploi à domicile hors garde d'enfants », *Acoss Stat n°142*, décembre 2011.